SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - LE CLONE FRAUDULEUX SGPBLX.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site usurpe l'identité de la Société Générale. Il s'agit bien d'un clone frauduleux. Il a moins d'un mois d'existence à la date de mise en ligne. Les recherches n'ont pas permis d'identifier les escrocs qui l'exploitent ni de trouver le moindre agrément... Prudence avec les offres par internet au nom de cette banque. L'expérience montre qu'il n'existe pas UN CLONE FRAUDULEUX mais plusieurs !

Le site sgpblx.com

Il a été créé le 07/02/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/sgpblx.com

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 352 28 80 49 57

Il s'inscrit dans une série intéressante :

jbpb-eu.online	352 28 80 49 07
assetcapitalinvest.com	352 28 80 49 13
cosmopolitan-invest.com	352 28 80 49 31
sgblx.com	352 28 80 49 57
cba-management.com	352 28 80 49 86

Le numéro 01 89 52 26 52
Le numéro 01 89 52 26 57

Ils s'inscrivent dans une série intéressante :

munich-inv.com	01 89 52 26 42
sgpblx.com	01 89 52 26 52
bko-inv.com	01 89 52 26 53
sgpblx.com	01 89 52 26 57
placementseurope.finance	01 89 52 26 58
placementseurope.finance	01 89 52 26 61
bglpb.com	01 89 52 26 67
placementeurope.com	01 89 52 26 70

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Emilie CHAUVET
- Mme Anne TOURNEIX

Les produits

Il est proposé des placements financiers.

Nous publions un mail reçu ainsi qu'un document envoyé par mail :

La-presentation-des-resultats-par-le-site-sgblx.pdf

Le-mail-du-site-sgblx.pdf

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom de la Société Générale. Ce clone frauduleux n'est surement pas le seul... Les nouveaux noms de domaines, si nous en trouvons, seront intégrés dans cet article.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.